

Date de dépôt : 9 juin 2017

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2016

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 mai 2017, la Commission de l'enseignement supérieur a, sous la présidence efficace de M. Patrick Saudan, examiné le projet de loi susmentionné. Elle a auditionné M. Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève. Le procès-verbal a été tenu par M. Sacha Gonczy. Qu'il en soit remercié.

A l'unanimité, les membres de la commission ont approuvé ce projet de loi.

1. Présentation

M. Flückiger rappelle aux députés qu'ils ont reçu le document qui résume l'année 2016. L'Université de Genève s'approche des 17 000 étudiants, auxquels il faut encore ajouter 10 000 personnes en formation continue. Il faut encore ajouter 6000 employés : cela fait une communauté d'environ 33 000 personnes. Concernant le positionnement de l'université, le classement de Shanghai a cette vertu d'être établi sur des critères objectifs. On calcule en particulier le nombre de citations des publications. Ce classement est aujourd'hui flatteur, puisque **Genève se place au 53^e rang mondial**. On se trouve devant l'Université de Zurich, alors qu'elle a des moyens deux fois plus conséquents.

Cette année est marquée par l'inauguration du **nouveau bâtiment CMU**. C'est la possibilité de regrouper la faculté de médecine et la section de

pharmacie Genève-Lausanne. Le regroupement des écoles de pharmacie de Genève et de Lausanne a eu lieu en 2004 et c'est un grand succès. Il y a pourtant des résistances, notamment de la part de la population vaudoise qui s'est exprimée en votation populaire. Elle remet en cause ce regroupement, qui a permis à l'école d'être une des meilleures du monde francophone. En effet, la convention de transfert est échue en 2019. La convention prévoyait un versement **de 5 millions de la part du canton de Vaud**, qui désire dénoncer la convention. L'Université de Lausanne a indiqué que la subvention sera ainsi coupée fin 2019. On pourra se trouver devant un souci majeur en 2020, qu'on essaie d'anticiper aujourd'hui. Heureusement, cela ne sera sans doute pas 5 millions ; même si Vaud dénonce la convention, un million sera toujours versé pour les étudiants vaudois qui viennent étudier dans l'école.

Il faut aussi mentionner **l'accord entre l'UNIGE et l'Université de Tsinghua**, meilleure université chinoise. L'Université de Tsinghua choisit Genève pour la qualité de l'université et ses organisations internationales, en lien avec l'ONU. Une « summer school » a eu lieu en juin 2016, à Genève et en Chine, pour promouvoir les objectifs de développement durable et, en septembre 2017, un master conjoint va démarrer. D'autres universités s'intéressent au projet, dont l'Université de Berkeley qui souhaite se joindre à cette initiative.

L'année 2016 s'est en outre achevée sur une note positive : la Suisse a pu préserver sa place dans l'horizon 2020, grâce à la solution pragmatique du Conseil fédéral. Mais il faut savoir que toute une série de projets entre 2013 et 2016 a démarré sans la Suisse. On a perdu, pendant ce temps, beaucoup de terrain, que l'on ne va jamais pouvoir récupérer.

2. Questions des commissaires

Un député PLR redit combien la commission apprécie le dynamisme de l'UNIGE. Le Grand Conseil est attaché à cette université et est fier de ces résultats. Concernant la pharmacie, l'avancée spectaculaire liée au rapprochement Genève-Lausanne risque de ralentir. Il aimerait en savoir plus à ce sujet. En deuxième lieu, il s'inquiète de ce manque de 5 millions à l'horizon 2020. Il demande quelle serait l'alternative afin de ne pas briser cet élan que les députés ne peuvent que saluer.

M. Flückiger indique que, si les deux écoles de pharmacie étaient restées séparées, Genève aurait dépensé 40 millions supplémentaires durant les quinze ans de cette convention. Lausanne a aussi fait une économie substantielle à hauteur de 70 millions environ. Quand la directrice de Lausanne a fait un discours pour l'inauguration du nouveau bâtiment, elle a avancé que le canton

de Vaud avait déjà versé 60 millions et qu'elle allait cesser son soutien. On leur a répondu qu'ils ont fait au contraire une énorme économie. Un autre indicateur de succès est que les 13 millions de budget cantonal (8 millions de Genève et 5 de Vaud) ont été presque stables. Or presque tous les étudiants ont un emploi garanti à la sortie, étant donné l'importance des besoins. On a pu faire face à la croissance des effectifs grâce à 6 millions supplémentaires venant de fondations et d'entreprises qui font de la recherche pharmaceutique. La croissance du budget a ainsi été majoritairement assurée par des fonds tiers (33% du budget). En troisième lieu, les publications ont largement crû (40% de progression). Chaque fois qu'une publication sort de l'école de pharmacie, elle est signée de Genève et Lausanne, ce qui a pu mettre en avant l'UNIL dans les classements internationaux.

Pour les 5 millions qui risquent de manquer, plusieurs stratégies. D'abord, il faut revoir avec l'UNIL ce que l'école leur apporte. On passera à 4 millions avec les étudiants vaudois qui doivent être financés par le canton de Vaud. Ensuite, on a un certain nombre de postes payés par l'école Genève-Lausanne qui sont installés aux CHUV (à hauteur de 700 000 F). Si on se sépare à l'amiable, il est évident que ces 700 000 F ne vont pas être payés par Genève. D'autre part, on va essayer de trouver de nouveaux partenaires. On va tenter d'intégrer l'EPFL au projet. Pour l'heure, l'école polytechnique est intéressée mais n'aurait pas ces 3 millions à libérer. Neuchâtel et Fribourg seraient aussi intéressés ; mais leurs finances sont ce qu'elles sont. Berne, malheureusement, veut recréer sa propre école de pharmacie. L'argument principal qu'ils ont avancé est qu'ils souhaitent avoir une formation en allemand. En partageant ces frais avec d'autres universités, on peut imaginer que l'UNIL participera, à une hauteur moindre. On va aussi demander l'aide de la Confédération. On a un véritable enjeu. On pourrait imaginer un effort de transition de la part de la Confédération. On a de nombreuses stratégies ; on ne reste pas désarmés par rapport à ce problème financier qui va se poser.

Le député PLR est d'avis qu'avoir un lien avec l'EPFL serait une très belle marque de qualité. Il demande si cette discussion avance ; cela serait extrêmement intéressant. M. le recteur indique que le but était avant tout de mettre une pression sur l'UNIL, qui ne pourrait pas rester en dehors d'un tel projet.

Concernant l'école de pharmacie, un député UDC se rappelle qu'il y avait environ 70 étudiants à Lausanne et une quarantaine à Genève. Il a compris qu'on allait reporter une partie des 5 millions sur les étudiants. Il ne saisit pas comment cela est possible étant donné leur nombre très faible.

M. Flückiger répond que cela ne va pas toucher les coûts que les étudiants doivent assurer eux-mêmes. C'est le canton de Vaud qui va devoir verser 1 million en fonction des étudiants vaudois qui viendront.

Le même commissaire comprend que la section Genève-Lausanne a un bon succès. En même temps, l'ancien président de PharmaGenève indique que les pharmaciens de demain seront formés au travers d'une formation continue à Pharma24. Il aimerait des précisions à ce sujet.

M. le recteur précise qu'on est en train de revoir le cursus de la formation. Les arguments ont été entendus pour que l'on mette en place une nouvelle formation, qu'on va aussi soumettre à la Confédération en soulignant l'augmentation des coûts.

Le député UDC comprend que c'est l'université qui va continuer de former les pharmaciens. Il a été dit que l'immense majorité des étudiants trouvent un travail à leur sortie. A son époque, 10 à 15% se destinaient en première année d'études à l'officine, et 95% à la fin de leurs études. Il demande si cela risque de menacer les débouchés étant donné le resserrement du réseau à Genève.

Il lui est répondu que le métier de pharmacien a changé. Il y a une demande de plus en plus importante dans l'hospitalier et dans l'industrie. On se dirige plutôt vers du 50-50 à l'avenir pour ceux qui se dirigent vers l'officine. Il n'a pas de chiffres précis.

Un député MCG se réfère à la page 50 du rapport. Il n'y a pas d'égalité entre les genres : il y a davantage d'étudiantes que d'étudiants, ce qui s'explique notamment en relation avec les sciences humaines et sociales, qui regroupent davantage de femmes que les sciences exactes. Il demande si on va pouvoir renverser la tendance à l'avenir afin que l'intérêt pour une matière ne soit pas sexué.

M. Flückiger indique plusieurs réponses à ce problème. Il y a plusieurs programmes dont le programme Athéna, destiné aux étudiants du collège qui peuvent venir faire des cours de mathématiques et de physique. Il y a eu autant d'hommes que de femmes inscrites. On a aussi des programmes de sensibilisation à la science qui permettent à tous les âges de venir à l'UNIGE, de participer à des expériences, etc. Il faut aussi plus de femmes professeurs dans les facultés en sciences. Pour les jeunes étudiantes, des femmes professeurs seraient une image forte pour les inciter à franchir le pas et à se diriger vers ces cursus. On fait des efforts pour soutenir des jeunes femmes qui peuvent devenir professeurs en faculté des sciences.

Le député remarque à la même page qu'il est question de 36,8% du corps étudiantin constitué d'étrangers. Il demande si les frontaliers sont considérés comme étrangers. La deuxième question concerne l'évolution suite à la

votation du 9 février 2014. On a parlé de terrains perdus. Il aimerait en savoir plus. Il demande si les échanges et les échanges **Erasmus** ont été aussi affectés par la votation ou si on a retrouvé le niveau d'avant votation.

M. le recteur répond que les frontaliers sont considérés comme étrangers. Ils sont intégrés s'ils ont obtenu leur diplôme à Genève. Sur ce pourcentage, il faut comprendre qu'il y a aussi des étrangers en lien avec les organisations internationales. Le critère déterminant est le dernier diplôme obtenu. Par rapport aux statistiques sur la votation, il y a deux volets. Il y a le volet recherche ; c'était la période où on entrait dans Horizon 2020. Le programme européen n'a pas pu être coordonné par la Suisse étant donné que la situation n'était pas stable. Les chercheurs européens ont refusé de collaborer avec les universités suisses pour ces grands projets européens. On a reculé de manière inquiétante en trois ans. On était un des pays, après la France et l'Allemagne, en première position du financement ; on est descendu à la 15^e place.

De plus, il y a des bourses *ad personam* attribuées à des personnes incluses dans les programmes européens. La Suisse était le premier pays de destination de ces professeurs ayant obtenu ces bourses ; elles sont donc allées ailleurs. Sur les échanges, on a eu un choc majeur sur le flux des étudiants. On a dû ensuite renégocier avec chaque pays, ce qui a occasionné un coût administratif important. De nombreuses universités refusent d'accueillir les étudiants suisses (Cambridge, universités espagnoles). De plus, Erasmus + finançait des échanges extra européens. On aurait pu obtenir des bourses pour ces étudiants, que l'on n'aura pas. La facture a triplé : on est passé de 100 à 300 millions. Il y a donc eu des conséquences compliquées à gérer.

Un commissaire (S), par rapport à l'augmentation du nombre d'étudiants, remarque que les chiffres augmentent partout sauf à l'IUFE étant donné le blocage des admissions. Il y a aussi – **2,2% à la faculté des lettres**. Il demande si cette baisse est uniquement liée à cette année ou si elle se répète depuis plusieurs années. Sur la votation du 9 février, il comprend qu'il y a eu des conséquences durables. Il comprend en outre qu'on parle du « **Swiss Mobility Program** » pour remplacer l'Erasmus +. Il souhaite des précisions à ce sujet. De plus, il se dit surpris par le nouveau **master en études africaines**. Il se demande si ce master ne devrait pas plutôt relever de l'IHEID. Il remarque que l'année passée, il y avait eu des insatisfactions du corps professoral concernant les femmes. Il souhaite en savoir plus. Dans le même domaine, il veut des informations sur la démission en bloc de la faculté GSEM.

M. Flückiger explique que la baisse d'inscrits en faculté des lettres est une tendance depuis plusieurs années. Une des raisons est l'apparition de nouveaux cursus (Global Institute). Des personnes qui se seraient inscrites en histoire par exemple vont tendance à se diriger vers ces cursus qui mêlent de la science

politique, de l'économie, du droit, etc. Le côté positif est que la croissance la plus forte de l'institut est liée à des étudiants provenant d'autres universités. D'abord, c'est intéressant d'un point de vue financier. Ensuite, cela prouve l'attractivité du cursus. Une autre raison de la baisse en lettres est liée aux problèmes qu'a connus l'IUFE. Certains élèves ont été plus réticents à s'inscrire en lettres étant donné la baisse des possibilités dans l'enseignement.

Concernant les échanges, il y eut une solution transitoire. On n'est pas membre d'Erasmus + mais on veut renégocier le programme en 2021. La solution nationale permet de financer la mobilité des étudiants suisses mais pas toutes les autres. Le master en études africaines est lié au nombre de relations qu'entretient Genève avec l'Afrique francophone. On part du principe que les études régionales doivent se faire à l'UNIGE (on a déjà des masters transversaux en études asiatiques, arabes, russes, etc.). L'idée est de faire en sorte que des étudiants dans d'autres facultés puissent obtenir des crédits supplémentaires dans ce master. L'EPFL suit de près ces masters, car elle veut sensibiliser ses ingénieurs à des thématiques régionales. On a un mélange d'étudiants pour pouvoir développer des recherches interdisciplinaires. L'EPFL peut obtenir 30 crédits à l'UNIGE. Il y a notamment un projet qui se fait pour l'analyse de fonds marins dans l'Arctique.

Concernant les femmes, le dossier est compliqué. La médiatisation a été pipée sur ce thème mais l'UNIGE n'essaie toutefois pas de dire qu'il n'y a pas de problème. Elle a constitué un groupe sur le harcèlement qui touche les femmes, mais pas seulement. Certains doctorants, hommes ou femmes, sont mis sous pression par leurs directeurs de thèse. On veut avoir un dispositif complet dès la rentrée 2017. On a des médiateurs aujourd'hui ; mais il manque une instance autonome hors de l'UNIGE pour que les personnes puissent apporter leur ressenti. Le problème majeur est que **les personnes refusent de témoigner**. Dans le monde académique, les doctorants ont peur que toute leur carrière académique soit remise en question s'ils attaquent leurs professeurs. Il faut que les personnes puissent témoigner en toute sécurité. Il y a aujourd'hui un cas sur la table pour lequel il y a eu des problèmes. Mais les doctorants et les professeurs ne veulent pas témoigner. On est dans une situation bloquée. Ce sont des choses qu'on ne peut pas accepter. L'université souhaite une tolérance zéro.

Pour la GSEM, il faut admettre qu'il y a eu une équipe de décanat compliquée. Elle demandait 5 millions supplémentaires immédiatement. La stratégie du « tout tout de suite » ne peut pas être déceimment acceptée. On leur a demandé un calendrier, et la situation s'est crispée. On a réussi à assumer la transition de manière plus ou moins sereine. La nouvelle équipe aujourd'hui discute de manière posée. La GSEM n'est pas la seule faculté à l'UNIGE et on

ne peut pas tout sacrifier pour elle. Il y avait le problème de l'accréditation EQUIS. On a essayé de faire croire que, pour avoir l'accréditation, il fallait faire du GSEM une entité autonome. En l'occurrence, EQUIS ne demande pas ce type de changements. On espère obtenir EQUIS en 2019 ou en 2020.

Le président précise que l'équipe a certes démissionné mais n'a pas quitté le corps professoral.

Une députée (S) s'interroge sur le projet « Ma thèse en 180 secondes ». Elle aimerait savoir quel est le bilan de l'opération et elle se demande si on ne pourrait pas produire un document écrit qui pourrait concrétiser le résultat.

M. le recteur répond qu'il y a une vidéo qui reprend les prestations des candidats. C'est une candidate de la faculté des lettres de Genève qui a remporté la finale. Elle va aller participer à la finale internationale. On peut voir le côté caricatural de cet effort de vulgarisation, mais c'est en fait une performance remarquable. C'est très utile d'avoir des doctorants capables de présenter leur contenu en très peu de temps. On va poursuivre le projet. Le recteur de l'Université de Zurich a de bonnes relations avec l'UNIGE ; on souhaite étendre le projet au niveau suisse. On devrait faire en sorte que des étudiants francophones de l'Université de Zurich puissent participer au concours. De même pour l'Université de Bâle.

La députée s'intéresse en outre à la nouvelle maîtrise en justice transitionnelle. Elle veut savoir combien d'étudiants cela concerne.

M. Flückiger parle d'une trentaine d'étudiants. L'entrée se fait sur dossier.

La même députée se dit assez surprise de la partie sur l'égalité des chances. On constate plus de 14% de différence salariale entre hommes et femmes à l'université. Elle a compris qu'il y avait un groupe de travail pour apporter des réponses. Elle souhaite en savoir plus à ce sujet.

Le recteur rappelle qu'il s'agit évidemment de la différence moyenne des salaires. **Il n'existe pas de différence salariale à profession équivalente.** Cela reflète en fait qu'il y a par exemple plus de femmes secrétaires que d'hommes. Mais deux secrétaires ou deux professeurs homme ou femme auront le même salaire. On a tout de même voulu savoir s'il y avait toujours une différence à profession égale. On a vu qu'il y avait toujours une différence de 2% environ. Il y a deux facteurs explicatifs. D'abord parce qu'on n'a pas pris comme indice de salaire la fonction occupée, puisqu'il n'y a pas de différence, mais le niveau formation. Il se trouve que de nombreuses secrétaires ont des masters. Il y a une surqualification, qui a lieu plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes. C'est la première explication de cette différence. On se demande si on doit à présent débouter les personnes surqualifiées ; on préférerait que l'on facilite leur montée dans

la hiérarchie. La réponse n'est pas simple. L'autre élément est que l'on a des personnes, notamment des professeurs, qui voient leurs expériences passées traduites en annuités lors de leur engagement. Certaines personnes remarquent en outre que leur salaire est en dessous de ce qu'ils gagnaient auparavant. On prend en compte ce facteur. En revanche, on n'entre pas en matière sur une proposition de salaire plus élevé ailleurs, ni sur l'argument de la cherté de Genève. On entre en matière en revanche sur l'expérience ou sur le salaire précédent. Or, certains professeurs ne disent rien et ne s'inquiètent pas de leur annuité. Il y a plus de demandes d'efforts dans certaines facultés (économie) que dans d'autres (lettres). C'est là que des différences entre les genres peuvent s'instaurer, avec des hommes qui démarrent avec des annuités plus élevées.

La députée déclare avoir parcouru à nouveau la convention d'objectifs 2015. L'objectif de parité homme-femme dans le corps professoral était à 30%. Elle le trouvait très bas, avant de constater qu'on se trouve à 3%. Elle demande ce qu'on essaie de faire pour changer la tendance.

M. Flückiger rappelle que, comme tout indicateur, on peut fixer un objectif qu'on est sûr d'atteindre ou essayer de fixer un objectif audacieux plus compliqué à atteindre. Il n'y a pas une université suisse qui atteint ce chiffre. Ce qu'on veut, c'est les 30% dans les nouvelles nominations. On essaie d'avoir 30% dans les nouvelles nominations, ce qui va se traduire sur le long terme. Le bilan est fait tous les six mois.

A la même députée qui s'intéresse au lien avec l'Université de Tsinghua et qui demande comment cela se passe et si une mobilité en Chine est prévue pour les étudiants, il est répondu que les étudiants font une année à Genève et une année en Chine. L'Université de Tsinghua a déjà construit un bâtiment pour ces étudiants qui permet de les loger sur place. La présence dans le pays est tout à fait déterminante.

Un commissaire MCG remarque qu'il est largement souligné dans le mot d'introduction que l'université de Genève ne fait que progresser dans les classements internationaux. Il se demande pourquoi on entend pourtant toujours que les autres sont meilleurs.

M. le recteur est d'avis qu'il faut que des personnalités qui n'appartiennent pas à l'université évoquent ce classement. Par exemple, quand Pierre Maudet mentionne ce classement à diverses reprises, cela a beaucoup plus de poids que si c'est le rectorat qui le fait. Mais c'est l'arc lémanique dans son ensemble qui soutient ce développement. On espère pouvoir bientôt mettre en place une collaboration systématique avec le DFAE.

A un député PLR qui demande des précisions sur la justice transitionnelle, objet d'un nouveau master, M. Flückiger explique qu'il s'agit de la justice dans

les pays en conflit, pour lesquels il y a une transition vers une nouvelle société qui doit répondre à des défis spécifiques.

Le même député demande ce que l'on fait lorsque les personnes victimes de harcèlement refusent de témoigner.

M. le recteur répond qu'il rencontre les personnes concernées. La difficulté est que les bruits ne viennent parfois pas jusqu'à l'oreille du rectorat. On rencontre la personne en lui demandant de témoigner. Si elle ne le souhaite pas, on protège la personne, en la déplaçant par exemple. Mais cela n'est pas satisfaisant, puisque la personne au comportement malveillant va pouvoir continuer. Et pour la personne responsable du comportement malveillant, le recteur rappelle qu'il y a eu des témoignages contre elle. La personne prend alors un avocat et demande des preuves. La démarche ne peut alors malheureusement pas se poursuivre plus avant.

Un commissaire MCG s'intéresse à la négociation des salaires. Lorsque le parlement refuse de payer les annuités, il demande si les professeurs s'estiment floués par l'université. Il demande s'ils quittent leur poste ou s'ils comprennent ces blocages politiques.

M. Flückiger indique qu'on parlait ici de salaire d'entrée. On n'a jamais eu de problème avec une personne qui est venue donner cet argument. Heureusement, l'argument salarial n'est pas évoqué par les professeurs. Les salaires en Suisse et à Genève en particulier sont très décents. Le problème réside plutôt dans le financement de l'équipement. On donne 50 000 F pour le matériel de recherche à Genève contre 1 million à l'EPFL. Heureusement, de nombreuses personnalités très reconnues restent à Genève. Il y a un certain attachement à l'UNIGE.

Un député UDC s'inquiète des étudiants qui sortent de l'université et auxquels on demande une formation continue. Le problème est que cette formation peut devenir un problème financier. En pharmacie, il y a le titre FPH qui coûte entre 10 à 50 000 F, suivant les périodes, les spécialisations et les étudiants. Il se voulait le pendant du FMH, mais ne l'est pas du tout. Il demande s'il n'y a pas une responsabilité de l'université pour que les étudiants ne soient pas pris dans cet étau. En sus de cette formation continue FPH, le pharmacien doit obtenir 200 points de formation continue. PharmaGenève a mis un certain nombre de cours gratuits en place, mais pour en profiter, il ne faut pas être actif dans le monde professionnel, et donc payer un remplacement. Ainsi, la formation est aussi payante. On avance que, sans ces points, on ne pourra plus exercer. Finalement, certaines personnes sont parties du principe que cela ne tenait pas juridiquement. On a en effet jugé que cela ne pouvait pas être rétroactif et que l'on ne pouvait pas tenir rigueur du manque de formation

continue, ce qui n'a pas de sens, parce que ces personnes en ont besoin. On pourrait imaginer une cotisation de 500 F à l'université avec un suivi des cours en auditeurs libres. Le but est d'éviter que les professionnels se trouvent pris dans ces difficultés financières.

M. Flückiger rappelle que, dans la loi sur les HES, il y a une exigence d'autofinancement. Dans le cadre des masters de formations approfondies, les coûts ne sont pas du tout les mêmes. Par exemple, pour l'ECAV, les coûts sont de l'ordre de 3000 F. On reste dans des coûts acceptables. Quand une profession exige un titre plus élevé que le master, on participe aux coûts.

Le président se demande, par rapport aux projets « Une heure par mètre carré » et « Un étudiant sous mon toit », s'ils portent leurs fruits. Concernant la « summer school », il demande s'il y a des grosses disparités (des cours avec beaucoup de succès et d'autres avec un succès moindre). Concernant la mobilité avec les universités suisses, il a l'impression que la mobilité est assez faible. Sur 39 étudiants genevois, il y a en a 29 qui vont à Zurich. Il demande quelle institution les attire là-bas.

M. le recteur indique que le programme fonctionne bien. Une trentaine d'étudiants ont été logés. Il y a un tandem qui n'a pas fonctionné, comme cela peut arriver. Il y a même une personne qui a accueilli deux étudiants chez elle. On a reçu un financement d'une fondation genevoise pour faire avancer le projet. Sur les « summer schools », l'idée est d'en avoir entre 15 et 20, un peu autofinancées. On veut que les étudiants paient entre 1000 et 2000 F selon les universités. Les étudiants ne paient pas cette somme. On attire dans ce cadre des professeurs venant d'autres universités qui peuvent donner des cours. On a parfois renoncé à une « summer school » lorsqu'elle n'avait pas assez de succès. La plupart ont eu lieu ; les séminaires s'ouvrent à partir de 15 étudiants. Concernant la mobilité au niveau suisse, l'Université de Zurich est la meilleure. Il est naturel que les professeurs envoient leurs étudiants dans cette institution. En revanche, on n'en a pas assez : on essaie d'augmenter cette mobilité. Le but est de parvenir à un programme « clef en main » qui permette d'obtenir 30 crédits pour un semestre sur place. Cela permettra de dynamiser cette mobilité nationale, qui reste pour l'heure assez faible.

Le président avance qu'il y a eu des gros scandales en Asie avec des problèmes **de fraude académique**. Il demande comment on essaie de se prémunir de ces problèmes, notamment dans le cadre de coopérations avec la Chine.

M. le recteur explique qu'on est assez bien protégé avec notre coopération chinoise. On n'est jamais à l'abri d'un professeur qui fraude ; il y en a même

dans les meilleures universités du monde. Par contre, on peut éviter d'avoir des relations avec des universités ayant eu ce genre de problèmes par le passé.

3. Discussion

Un député MCG indique qu'il a été question de 3% du corps professoral féminin, comme si 97% des professeurs étaient des hommes. Ce n'est pas le cas : il y a 3% de femmes professeurs, mais 8,7% d'hommes. Si on regarde la statistique de la répartition du personnel selon la catégorie et le genre, on n'est pas loin des 50-50. Il ne faudrait pas comprendre qu'il n'y a que 3% de femmes dans le corps de l'université.

Le président est d'avis qu'il y a aussi un effet temporel. Il y a par exemple 60% d'étudiantes en médecine ; cela va se répercuter dans le corps professoral sur le long terme.

Un député UDC est d'avis qu'il serait opportun que les commissaires se penchent sur l'exploitation financière des formations continues.

Le président rappelle que l'on doit payer 4000 F pour l'examen de FMH en médecine.

Le commissaire UDC indique que le titre FPH, contrairement au titre FMH, varie selon les associations. Tout le monde ne paie pas la même chose.

Le président propose que le commissaire réalise une motion. On ne peut pas s'autosaisir d'un objet.

Pour l'instant le député UDC préfère en parler aux commissaires avant de rédiger un objet parlementaire, partant du principe qu'il bénéficiera d'un meilleur accueil par la suite.

Un député UDC n'a guère apprécié la réponse quant au risque de fraude académique. On donne l'impression qu'il n'y a aucun moyen de contrôle. Cela pose problème, dans la mesure où ces dérapages peuvent nuire gravement à la réputation de l'UNIGE. La fraude est un grave problème qui touche des pays comme la Chine et qui est en constante augmentation.

Un député S trouve que la réponse concernant le harcèlement n'est pas satisfaisante. L'employeur peut tout à fait agir sans témoignage. Il a une responsabilité objective pour la santé de son personnel. Ce n'est pas une raison suffisante pour bloquer ce texte, mais cela doit tout de même être mentionné.

L'UDC souhaite que les considérations sur la formation continue soient prises en compte. Le groupe ne s'oppose pas au texte que l'on vote ce soir, mais réalisera un objet parlementaire par la suite.

4. Vote du PL 12109

Entrée en matière : Pas d'opposition – adopté.

Titre et préambule : Pas d'opposition – adopté.

Article unique Rapport de gestion : Pas d'opposition – adopté.

Le Président met aux voix le PL 12109 dans son ensemble :

Le PL 12109 est adopté à l'unanimité.

Projet de loi (12109-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2016;
vu l'adoption par l'assemblée de l'Université du rapport de gestion en date du 29 mars 2017, conformément à l'article 32, alinéa 3, lettre d, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2016 est approuvé.